

Poitiers, le 26 mai 2021

Reconstruction du collège et construction d'infrastructures socio-culturelles et sportives : Le Département et la Communauté de Communes du Haut-Poitou unissent leurs efforts

Alain PICHON, Président du Département de la Vienne et Benoit PRINÇAY, Président de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, Conseiller Départemental du canton de Migné-Auxances ont présenté, jeudi 26 mai, le projet de reconstruction du collège de Mirebeau et de construction d'un centre socio-culturel et d'un équipement multi-sports couvert. Après le premier COPIL dédié à ces réalisations, ils ont signé une convention entre le Département et la Communauté de Communes du Haut Poitou pour valider la maîtrise d'ouvrage portée par le Département. Etaient également présents Henri COLIN, Vice-Président du Département en charge de l'Éducation et des Bâtiments, Joëlle PELTIER, Rapporteur de la Commission Éducation et Bâtiments, Séverine SAINT-PÉ, Conseillère Départementale du canton de Migné-Auxances, Hubert LACOSTE, Vice-Président de la CCHP en charge des Bâtiments et Daniel GIRARDEAU, Maire de Mirebeau.

Le contexte

Le collège Georges David de Mirebeau est un **établissement vieillissant et peu adapté** aux exigences du XXI^e siècle en matière de collège. Il devait donc impérativement être réhabilité en particulier pour être **mis aux normes et remplir ses obligations en matière d'accessibilité**.

Une étude de faisabilité, menée en 2018, a conclu à la possibilité de réhabiliter le collège sur site mais à un coût élevé (9,5 M€) et sans possibilité de le faire évoluer, notamment en raison de son emprise foncière contrainte et de la présence de nombreuses cavités dans les sous-sols qui compliquent les aménagements, fragilisent les constructions et augmentent très sensiblement les coûts.

Un complément d'étude de faisabilité pour un collège neuf a démontré que le coût de celui-ci serait à peine plus élevé (11 M€) et permettrait d'envisager alors un projet répondant vraiment à l'ensemble des besoins et avec **des objectifs environnementaux plus ambitieux**.

La décision a donc été prise par les élus départementaux de reconstruire le collège sur un site appartenant à la CCHP qui portait, de son côté, **un projet de construction d'un centre socio-culturel**. Des échanges soutenus entre les deux collectivités ont permis d'établir la nécessité de construire aussi pour la CCHP un ensemble sportif couvert en remplacement du gymnase actuel de Mirebeau devenu très obsolète. Le Département et la Communauté de Communes du Haut Poitou ont alors décidé d'unir leurs efforts dans le cadre d'une opération visant à construire sur le site de 25 000 m² à Mirebeau :

- **un collège d'une capacité d'accueil de 450 élèves** en remplacement de l'établissement existant
- **un pôle enfance-social** comprenant :
 - * un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH),
 - * un Relais Assistante Maternelle Intercommunal (RAMI),
 - * un Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAEP),
 - * un pôle de formation.
- **un équipement sportif couvert** comprenant :
 - * un gymnase
 - * une salle annexe (dojo)
- **des équipements mutualisés** :
 - * une restauration
 - * une chaufferie
 - * des parkings, réseaux, espaces verts

Par deux délibérations, il a été acté que le Département assurera la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble de cette opération.

Gouvernance du projet

Même si le Département assure la maîtrise d'ouvrage déléguée, un comité de pilotage réunissant les élus des deux collectivités a été mis en place. Il s'est réuni pour la première fois aujourd'hui. Les membres se prononceront sur toutes les phases de l'opération impliquant une validation formelle : prestations intellectuelles, programme, concours pour le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, mise au point de l'esquisse, avant-projet sommaire, avant-projet définitif, attribution des marchés de travaux...

Ce COPIL est composé du Président et de quatre élus pour chacune des deux collectivités :

Pour le Département,

Alain PICHON, Président

Henri COLIN, Vice-Président en charge de l'Education et des Bâtiments

Joëlle PELTIER, Rapporteur de la Commission Education et Bâtiments

Claude EIDELSTEIN, Vice-Président en charge des Finances

Rose-Marie BERTAUD, Vice-Présidente en charge de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la famille

Pour la Communauté de Communes du Haut-Poitou,

Benoît PRINCAY, Président

Hubert LACOSTE, Vice-Président en charge des Bâtiments

Laurent MEUNIER, Vice-Président en charge de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse

Benoît DUPONT, Vice-Président en charge des Sports,

Daniel GIRARDEAU, Conseiller Communautaire, Maire de Mirebeau

Les marchés de prestations intellectuelles ont été lancés et le concours pour l'appel à candidatures pourrait intervenir en octobre prochain.

Repères

Le collège Georges David de Mirebeau, situé au cœur de la commune, a accueilli 310 élèves à la rentrée de septembre dernier.

En 2020, suite à la crise sanitaire, un Plan exceptionnel d'équipement numérique des collèges publics a été voté. Le collège a été doté de 25 ordinateurs portables supplémentaires en septembre. Ainsi, sont mis à la disposition des élèves plus de 141 ordinateurs et une classe mobile de 15 tablettes. Une enveloppe de 16 700 € a été consacrée au financement, l'année dernière, de travaux de modernisation des infrastructures et des réseaux.

De plus, le développement des circuits courts, le respect de la saisonnalité des produits, la lutte contre le gaspillage alimentaire sont autant d'objectifs que le Département et le collège poursuivent dans l'intérêt des élèves. Afin de se conformer à la politique de restauration du Département, le collège utilise depuis le 1^{er} janvier 2017 la plateforme Agrilocal86.fr, qui met en relation directe les collèges et les fournisseurs de produits locaux de la Vienne.

L'évolution de la part de produits locaux dans la restauration de l'établissement est passé de 9,44 % en 2016 à 27,60 % en 2019. En outre, le collège a été accompagné par le Département dans le cadre du dispositif Zérogaspi86 pour lutter contre le gaspillage alimentaire.

Contact presse Département de la Vienne

Karine DUFOUR - kdufour@departement86.fr - 05 49 55 66 73 / 06 07 24 02 19